

## Les Partenaires Sociaux agricoles se mobilisent dans le cadre de la crise sanitaire



Les Partenaires Sociaux agricoles se mobilisent dans le cadre de la crise sanitaire

Début juillet, une réunion extraordinaire de l'ensemble des partenaires sociaux agricoles a été organisée par la DIRECCTE du Gers, avec la participation de la MSA - À titre exceptionnel, les membres de la Commission Mixte Paritaire Agricole et les membres de la Commission Paritaire d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail étaient réunis ensemble.

Après avoir fait un point sur le recours au dispositif de l'activité partielle par les entreprises relevant du régime agricole, dispositif peu utilisé dans ce secteur d'activité, la discussion a porté notamment sur l'emploi et les conditions de travail de la main d'œuvre saisonnière, le recours aux « prestataires » (échange sur les difficultés juridiques et sociales liées à la fausse prestation de service) et l'hébergement des saisonniers : en particulier l'utilisation de camions aménagés par les saisonniers itinérants et l'hébergement sous tente, l'été pour la castration du maïs semence.

De cette discussion, a émergé une volonté d'engager une négociation, afin d'insérer dans la convention collective agricole du Gers des dispositions en matière d'hébergement des salariés agricoles (allant au-delà des dispositions du Code rural).

Les partenaires sociaux ont également engagé une réflexion sur la création d'une ADEFA (**Association Départementale pour l'Emploi et la Formation en Agriculture**), avec pour objet de promouvoir l'emploi et la formation en agriculture dans le Gers.

Enfin, a été évoqué le projet d'une convention départementale de lutte contre le travail illégal.

De nouvelles réunions ont été programmées le 25 septembre pour la Commission Paritaire d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail et le 29 octobre pour la Commission Mixte Paritaire.

Lors de cette réunion, a été également évoqué le dispositif social d'urgence mis en œuvre par AGRICA pour les employeurs, les salariés et les retraités.

Cette aide peut être sollicitée en cas de difficultés liées directement à la crise sanitaire ; qu'elles soient d'ordre financier, psychologique, familial ou encore liées à la santé, l'isolement ou à une situation de deuil.

**Contact** : 08 00 94 43 33 (Service & Appel gratuits) ou mail [agricasolidaire@groupagric.com](mailto:agricasolidaire@groupagric.com)

**Site internet** : <https://www.groupagric.com>